



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N° 193 du lundi 20 juin 2016

Recensement militaire : (enfants nés en 2000)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en **-juillet -août-septembre 2000** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

Recrutement :

La commune recrute un agent communal, à compter du 01 août prochain, pour 10 heures hebdomadaires sur le temps scolaire, essentiellement pour le ménage des classes. Cette personne sera susceptible de remplacer les autres agents dans le domaine d'animation des TAP et la restauration scolaire. A ce titre, cette personne devra justifier des compétences et de qualifications adaptées. Vous pouvez déposer votre candidature en mairie.

Bourses aux armes :

Le TS 16 d'Aussac-Vadalle organise une bourse aux armes le dimanche 17 juillet 2016 au Centre Socioculturel de 8 à 17 heures.

Dispositif mis en place pour les frelons asiatiques :

La loi NOTRe du 7 août dernier, supprime la clause de compétence générale des départements et limite leur action dans certains domaines comme la lutte contre le frelon asiatique. Cependant, le Département participera financièrement aux interventions dans le cadre du dispositif de destruction des nids mis en place depuis 2012. La commune reprend en charge les opérations de lutte contre le frelon asiatique du 15 juin au 15 octobre 2016.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 05.45.20.61.60

Bibliothèque d'Anais :

Nous rappelons qu'une bibliothèque à Anais est ouverte au public dans le cadre du RPI « Anais – Aussac-Vadalle – Tourriers ». On y trouve des albums pour les enfants, des BD, des romans, des beaux livres et des documents pour préparer un exposé ou satisfaire sa curiosité. La bibliothèque dispose également de CD à écouter chez soi.

L'accès est gratuit, service internet illimité. Pour tous renseignements complémentaires : 05.45.93.92.52